



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
MANOIR – CHEMIN DU CANET
DU 21/09/2015 Pour la durée des travaux

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU les travaux de « ENFOUISSEMENT DU CABLE BASSE TENSION + DEPOSE SUPPORT »

Effectués **DU 21/09/2015 Pour la durée des travaux**

Par l'entreprise **RESEAUX Environnement**
14100 Saint Martin de la lieue
02.31.61.76.40
Fax 02 31 61 58 41

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La route sera barrée (terrassement sur accotement) et la circulation interdite sauf riverains.

ARTICLE 2 : Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise. La circulation sera alternée par feux tricolores si besoin.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 14/09/2015

Le Maire,

Dominique LE SAUVAGE

